

**RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT
SUR L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES (SCAF)**

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT SUR L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES (SCAF)

Le Comité note que la Commission lui a renvoyé la question 3 de son ordre du jour (Questions financières et administratives) et la question du fonds du SDC. L'ordre du jour qui est inclus en appendice A à l'ordre du jour provisoire du rapport de la Commission (CCAMLR-XX/1) est adopté (appendice I).

EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS RÉVISÉS DE 2000

2. Le Comité **recommande à la Commission d'accepter les états financiers présentés dans CCAMLR-XX/3**. Il note que, dans son rapport d'audit des états financiers de 2000, le commissaire aux comptes n'émet aucune réserve quant au respect du Règlement financier ou des Normes comptables internationales. Il note également qu'il ne s'agit ici que d'un audit partiel qui ne donne pas les mêmes garanties qu'un audit complet.

TYPE D'AUDIT REQUIS POUR LES ÉTATS FINANCIERS DE 2001

3. Le Comité note qu'en 1994, la Commission avait décidé qu'un audit complet devait être effectué en moyenne tous les deux ans, et en 1995, au moins tous les trois ans. Un audit complet ayant été effectué sur les états financiers de 1999, et un audit partiel sur ceux de 2000, il est noté qu'il serait acceptable d'effectuer sur les états financiers de 2001 un audit soit complet, soit partiel. Le nouveau secrétaire exécutif devant entrer en fonctions en 2002, le Comité **recommande à la Commission d'exiger un audit complet des états financiers de 2001**.

DATES DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS DES MEMBRES

4. Le Comité note que les contributions de 2001 de deux Membres n'ont pas encore été versées, et qu'un Membre, qui n'a pas encore versé sa cotisation de 2000, a manqué à ses engagements en vertu des dispositions de l'Article XIX.6 de la Convention.

5. Le Comité fait remarquer que neuf Membres n'ont pas payé leur contribution de 2001 à la date d'échéance, et examine une proposition, avancée par l'Australie, destinée à encourager le versement des contributions des Membres dans les délais, sinon, des intérêts seraient prélevés sur les contributions tardives :

Toute contribution restant impayée à la date d'échéance attirera des intérêts au taux reçu par la Commission à cette date. Les intérêts journaliers seront calculés à ce taux sur le montant impayé jusqu'à ce que ce Membre s'en soit pleinement acquitté. Si le montant exigible est payé intégralement dans les 30 jours de la date d'échéance, ces

intérêts ne sont pas prélevés. Les intérêts encourus par un Membre sont exigibles et payables à la prochaine date d'échéance de la contribution de ce Membre.

Après de longues discussions, le Comité n'est pas en mesure de se mettre d'accord sur un prélèvement obligatoire d'intérêts. **Il recommande à la Commission de prier instamment les Membres de respecter les dates limites stipulées à l'Article 5.6 du Règlement financier afin d'éviter que problèmes de trésorerie du secrétariat ne se reproduisent.**

EXAMEN DU BUDGET DE 2001

6. Le Comité prend note du rapport (CCAMLR-XX/4) du secrétariat sur les résultats prévus du budget des dépenses, et de l'augmentation considérable des salaires des cadres en raison de la forte fluctuation des taux de change. Il reconnaît que, malgré les économies compensatoires réalisées dans d'autres postes, il a été nécessaire d'enregistrer la contribution de nouveau Membre de la Namibie dans l'année en cours. Le Comité **recommande à la Commission d'approuver l'enregistrement de la contribution de nouveau Membre de la Namibie dans les revenus de 2001 et d'adopter le budget révisé de 2001 tel qu'il est présenté à l'appendice II.**

7. L'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, la Communauté européenne, l'Espagne, la France, l'Italie, le Japon, la Namibie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la Pologne, le Royaume-Uni, et la Suède font part de leur inquiétude à l'égard du niveau élevé des salaires des quatre cadres, qui équivaut à 36% de la totalité du budget de la Commission et qui, en raison des taux de change entre le dollar américain et le dollar australien, fluctue considérablement. Ils constatent que ce problème est en grande partie dû à la complexité du barème des salaires des Nations Unies qui, selon eux, ne reflète pas les changements économiques actuels du coût de la vie en Australie. Ces Membres proposent de faire réaliser une révision indépendante avant la prochaine réunion, pour que des décisions puissent être prises à l'égard d'une éventuelle modification de la formule de calcul des salaires des cadres, visant notamment à les calculer sur la base des traitements australiens. La république de Corée et les États-Unis suggèrent que la Commission attende, avant d'ordonner une révision, le rapport de celle du barème des salaires des Nations Unies.

BUDGET DE 2002

8. Le Comité examine la proposition avancée par le secrétariat selon laquelle, en dehors des bourses d'études déjà offertes, des bourses universitaires devraient également être attribuées. Il charge le secrétariat de se renseigner sur la politique suivie à cet égard par d'autres organisations inter-gouvernementales de même envergure et de rendre compte de ses recherches à la réunion de l'année prochaine pour que le SCAF puisse de nouveau considérer cette question.

9. Le Comité examine les différentes possibilités offertes pour les réunions annuelles de la Commission et du Comité scientifique. **Il constate que le lieu de réunion actuel à Wrest**

Point est le seul qui soit disponible à l'heure actuelle . Il apprécie l'offre de l'Australie de s'associer au secrétariat pour garantir des lieux de réunion adéquats et à des prix compétitifs.

10. Examinant les divers moyens d'accroître l'efficacité de la Commission, le SCAF reconnaît l'ampleur qu'a prise la communication électronique. **Il recommande à la Commission d'exiger que toutes les lettres circulaires soient placées sur le site Web de la CCAMLR et que leur parution soit notifiée aux Membres par courrier électronique. Il ne sera plus nécessaire que ces circulaires soient distribuées sous une autre forme, à l'exception des Membres qui aviseront le secrétariat qu'à court terme ils désirent que les circulaires leur soient adressées par courrier électronique également**

11. Le Comité prend note des inquiétudes exprimées par certains délégués qui, en raison de difficultés administratives, n'ont pas reçu les mots de passe leur donnant accès aux pages pertinentes du site de la CCAMLR. **Il recommande à la Commission d'autoriser le secrétariat à distribuer les mots de passe des membres de la Commission aux chefs des délégations assistant à la réunion de 2001 de la Commission**

12. Le président du Comité scientifique présente au SCAF le budget du Comité scientifique pour 2002 et explique les rubriques de dépenses qui y sont présentées. Le Comité scientifique est félicité d'avoir présenté un budget inférieur à celui qui avait été prévu. Le SCAF **recommande à la Commission d'approuver le budget proposé du Comité scientifique d'un montant de 160 000 dollars australiens, et de le porter au budget de la Commission pour 2002.**

13. Le président du Comité scientifique présente également au SCAF plusieurs questions pour lesquelles il recommande des dépenses en 2002 et qui se rapportent au budget de la Commission. Ces questions avaient déjà été prises en considération dans le projet de budget qui avait été présenté à la Commission par le secrétariat, à l'exception d'un projet de contribution de 10 000 dollars australiens à l'intention de *Deep Sea Research*, pour la publication des données de la campagne CCAMLR-2000.

14. Le Comité reçoit l'avis du SCOI à l'égard des répercussions éventuelles sur le budget des décisions prises à sa réunion. Il constate que ces décisions n'entraîneront pas de changements dans le budget 2002.

15. Le SCAF examine le projet de budget pour 2002 présenté par le secrétariat dans CCAMLR-XX/4, avec les ajouts mentionnés ci-dessus. **Il recommande à la Commission d'adopter le budget de 2002 tel qu'il est présenté à l'appendice II du présent rapport.**

QUESTIONS RELATIVES AU FINANCEMENT

Formule de calcul des contributions pour 2002

16. La formule servant à calculer les contributions des Membres au budget annuel de la Commission avait été adoptée pour trois ans, à savoir, 1997, 1998 et 1999, mais elle a également été utilisée pour 2000 et 2001. Le Comité considère que la formule devrait produire, pour les activités d'exploitation, une contribution d'au moins 3% des contributions

totales. La contribution liée à la pêche de chaque Membre qui mène des opérations de pêche devrait s'élever au moins à 1 000 dollars australiens et le coefficient appliqué à *Dissostichus eleginoides* devrait également être appliqué à *Dissostichus mawsoni*. Par conséquent, le Comité recommande à la Commission d'adopter la formule de calcul suivante pour les trois prochaines années, à savoir, 2002, 2003 et 2004 :

- I i) Les États membres qui mènent des activités de pêche dans la zone de la Convention versent une contribution relative au volume des captures, à savoir **13%** du total des contributions des Membres, par tranche de 100 000 unités de contribution. Par unité, on entend :

**1 tonne de *Dissostichus spp.*;
10 tonnes de krill et/ou de myctophidés; ou
5 tonnes de toute autre ressource exploitée.**

- ii) Le total de toutes les ressources marines vivantes exploitées est pris en considération dans le calcul, qu'il s'agisse des captures de nouvelles pêcheries ou de pêcheries exploratoires, à l'exception :

- des captures qui, en vertu des mesures de conservation en vigueur, entrent dans la catégorie des captures des Régimes d'exploitation exploratoire; et
- les captures qui, sur la décision de la Commission, pourraient éventuellement être exemptes.

- iii) Les captures effectuées par les Membres en vertu des dispositions relatives à la recherche stipulées dans la mesure de conservation 64/XIX en vigueur ne sont pas considérées dans le calcul des contributions au budget.

- iv) Le volume des captures est calculé en tant que capture moyenne d'une période de déclaration de trois ans, qui prend fin au moins 12 mois avant la réunion de la Commission à laquelle le budget en question est approuvé.

- v) Le pourcentage maximal du total des contributions à payer en fonction du volume des captures est fixé à 50%.

- vi) Tout Membre effectuant des captures au cours de la période de trois ans mentionnée ci-dessus doit verser, à l'égard de ces captures, un montant minimum de 1 000 dollars australiens.

II. Le solde du total des contributions est réparti à parts égales entre tous les États membres de la Commission.

III. Le pourcentage maximal du total des contributions devant être versé par un pays pêcheur est fixé à 25%.

17. Il est noté que, bien que la proposition ne comporte pas de dispositions relatives à une éventuelle augmentation des contributions des membres qui ne mènent pas d'opérations de pêche en 2002, il n'est pas impossible que ces contributions soient augmentées au cours des années à venir. Le Comité note que toutes les Parties bénéficient de l'utilisation rationnelle et de la conservation des ressources marines vivantes de l'Antarctique.

18. Le Comité prend note des circonstances qui sont survenues ces dernières années indépendamment de la volonté de la Commission et qui ont entraîné des répercussions négatives sur les dépenses. Il considère qu'il est essentiel d'établir un fonds pour subvenir à ce genre de situation à l'avenir. **Il recommande à la Commission d'établir, conformément à la règle 6.2 du Règlement financier, un fonds de prévoyance qui sera alimenté par des transferts du fonds d'exploitation générale pour une période de trois ans maximum et dans lequel seront conservés les intérêts acquis par le fonds en vertu de la règle 8.3 du Règlement financier.**

19. Le Comité note que les critères d'utilisation et les bénéficiaires de ce fonds devront être déterminés par la Commission à sa prochaine réunion, et que d'ici là, seul le plein accord de la Commission pourrait en autoriser l'usage.

20. Le Comité note qu'en appliquant la nouvelle formule de contribution au budget de 2002, sans réduire les contributions individuelles qui ne sont pas liées à la pêche en dessous de la croissance réelle nulle, il est possible de libérer un maximum de 62 090 dollars australiens du fonds d'exploitation générale pour les transférer au fonds de prévoyance en 2002. Le SCAF **recommande donc à la Commission de transférer 62 090 dollars australiens du fonds d'exploitation générale dans le fonds de prévoyance, comme cela est exposé dans le budget (appendice II).**

Introduction de droits sur les projets de pêcheries nouvelles ou exploratoires

21. Le Comité envisage la possibilité de faire payer des droits aux Membres pour chaque notification de projet de pêcheries nouvelles ou exploratoires, dans le but de décourager les Membres de soumettre des projets qui ne seront vraisemblablement pas mis à exécution, ceux-ci accroissant inutilement le travail du secrétariat. À cet égard, certains Membres suggèrent de considérer ces droits comme un acompte remboursable si le projet est mené à bien, alors que d'autres estiment qu'ils devraient être considérés comme des droits de gestion non remboursables. Le temps faisant défaut pour donner à cette question toute l'attention qu'elle mérite au cours de la réunion, le SCAF convient de poursuivre ses discussions à la réunion de 2002.

Application du principe de l'utilisateur-payeur

22. La question relative à la possibilité d'introduire le principe de l' "utilisateur-payeur" à l'égard du Système de documentation des captures de *Dissostichus* spp. (SDC) établi par la

CCAMLR a également été soulevée lors de la réunion. Le Comité accepte de conserver cette question à l'ordre du jour de la réunion de l'année prochaine.

Introduction de frais imposés
aux parties non contractantes

23. Le Comité envisage d'imposer des droits aux parties non contractantes qui prennent part au SDC. Ces droits comprendraient un droit de participation au Système et des frais qui seraient fonction de l'usage qui en serait fait. Le Comité décide de reprendre la discussion de cette question l'année prochaine.

PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2003

24. En examinant les prévisions budgétaires pour 2003 présentées à l'appendice II, le SCAF constate à quel point différents postes du budget sont fondés sur des hypothèses. Il **recommande à la Commission de prendre note des prévisions budgétaires et souligne le fait que les chiffres figurant dans ce budget ne sont présentés qu'à titre indicatif, et que les Membres devraient user de prudence s'ils devaient les utiliser pour leurs propres prévisions budgétaires.**

FONDS DU SDC

25. Le Comité prend note de la contribution spéciale de 284 800 dollars australiens versée dans le fonds du SDC par le Royaume-Uni. Ce fonds, avec les intérêts courus, affiche, au 26 octobre 2001, un solde de 292 500 dollars australiens. La Commission, lors de sa réunion de 2000, avait convenu de la création du fonds pour que les Membres, s'ils en décident ainsi, puissent y déposer les revenus nets de la vente de captures ou de cargaisons illicites. Le SCOI présente au Comité les critères d'utilisation de ce fonds. Il **recommande à la Commission de faire part de sa gratitude au Royaume-Uni pour le montant reçu et d'adopter les critères d'utilisation du fonds du SDC qui sont exposés à l'appendice IV du rapport du SCOI.**

FONDS SPECIAL DES ÉTATS-UNIS

26. Le Comité note que, le 15 octobre 2001, les États-Unis ont versé une contribution exceptionnelle de 101 950 dollars australiens destinée à améliorer l'efficacité de la surveillance des activités de pêche dans l'océan Austral, notamment en finançant le placement d'observateurs et de contrôleurs supplémentaires dans la région. Le Comité **recommande à la Commission de faire part de sa gratitude aux États-Unis pour ce versement et de solliciter leurs suggestions quant à l'usage qu'il pourrait en être fait.**

PRESIDENCE ET VICE-PRESIDENCE DU SCAF

27. Le Comité nomme Paul Panayi (Australie) à la présidence du SCAF et Wolfgang Klapper (Allemagne) à la vice-présidence, à compter de la fin de la réunion de 2001 et jusqu'à la fin de celle de 2003.

28. Le Comité félicite la présidente sortante, Carmen-Paz Martí d'avoir, ces deux dernières années, assumé avec brio la présidence. Elle s'est si bien acquittée de sa tâche dans des conditions défavorables que le Comité a réussi à progresser comme il ne l'avait pas fait depuis longtemps.

ADOPTION DU RAPPORT

29. Le rapport de la réunion est adopté.

ORDRE DU JOUR

Comité permanent sur l'administration et les finances (SCAF)
(Hobart, Australie, du 22 au 27 octobre 2001)

1. Organisation de la réunion
2. Examen des états financiers révisés de 2000
3. Type d'audit requis pour les états financiers de 2001
4. Contributions des membres
 - i) Dates de versement des contributions des membres
 - ii) Formule de calcul des contributions
5. Examen du budget de 2001
6. Budget de 2002 et prévisions budgétaires pour 2003
 - i) Bourses d'études supérieures pour les personnes à la charge des cadres
 - ii) Examen de l'organisation des prochaines réunions
 - iii) Budget du Comité scientifique
7. Audit de gestion du secrétariat
8. Autres questions renvoyées par la Commission
9. Élection des président et vice-président du SCAF
10. Adoption du rapport.

**EXAMEN DU BUDGET DE 2001, BUDGET DE 2002
ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2003**
(tous les montants sont en dollars australiens)

BUDGET DE 2001			BUDGET DE 2002						PRÉVISIONS		
Adopté	RÉVISÉ	Variance	TOTAL	COMITÉ SCIENTIFIQUE			SDC	COMMIS- SION ET	ADMINIS- TRATION	BUDGÉTAIRES POUR 2003	
				Budget	Autre	Total		RÉUNIONS			
				propre							
REVENUS											
2 173 666	2 173 666	0	Contributions des membres	2 371 990						2 381 800	
(45 766)	(43 562)	2 204	Fonds spécial	(62 090)						0	
Postes de l'année précédente											
20 100	18 550	(1 550)	Intérêts	18 000						18 000	
0	93 264	93 264	Contrib. des nouv. membres	0						0	
322 200	308 534	(13 666)	Imposition du personnel	372 700						377 700	
0	0	0	Excédent	0						0	
<u>2 470 200</u>	<u>2 550 452</u>	<u>80 252</u>	Total	<u>2 700 600</u>						<u>2 777 500</u>	
DÉPENSES											
Salaires et indemnités											
741 500	864 600	123 100	Cadres	950 100	0	347 800	347 800	88 800	324 600	186 900	974 100
318 400	318 400	0	Traduction	343 500	57 700	21 300	79 000	3 200	231 200	30 100	349 500
668 700	660 200	(8 500)	Personnel administratif	670 850	40 450	236 200	276 650	81 500	177 800	134 900	700 800
<u>1 728 600</u>	<u>1 843 200</u>	<u>114 600</u>	Total	<u>1 964 450</u>	<u>98 150</u>	<u>605 300</u>	<u>703 450</u>	<u>173 500</u>	<u>733 600</u>	<u>351 900</u>	<u>2 024 400</u>
<u>8 300</u>	<u>11 900</u>	<u>3 600</u>	Dépenses en capital	<u>12 200</u>	<u>2 000</u>	<u>0</u>	<u>2 000</u>	<u>2 100</u>	<u>1 900</u>	<u>6 200</u>	<u>12 600</u>
Échange d'informations											
32 300	29 100	(3 200)	Affranchissement et fret	29 900	3 400	2 300	5 700	500	4 400	19 300	30 800
31 000	31 000	0	Internet	31 900	0	9 500	9 500	8 200	9 100	5 100	37 900
13 700	12 000	(1 700)	Télécopie	12 300	0	1 100	1 100	3 300	7 400	500	12 700
0	0	0	Télécopie	0	0	0	0	0	0	0	0
12 600	11 100	(1 500)	Téléphone	11 400	0	0	0	600	2 400	8 400	11 700
<u>89 600</u>	<u>83 200</u>	<u>(6 400)</u>	Total	<u>85 500</u>	<u>3 400</u>	<u>12 900</u>	<u>16 300</u>	<u>12 600</u>	<u>23 300</u>	<u>33 300</u>	<u>93 100</u>
Location et bail											
112 300	104 500	(7 800)	Ordinateurs	101 700	5 900	11 300	17 200	29 100	16 200	39 200	107 600
29 000	29 000	0	Maintenance et formation	29 800	0	6 500	6 500	5 600	6 700	11 000	30 700
14 500	14 500	0	Photocopieuses	14 900	0	0	0	0	11 800	3 100	15 300
48 000	48 000	0	Lieu de réunion	49 300	0	0	0	0	49 300	0	50 800
138 400	138 400	0	Traduction	142 300	8 100	0	8 100	0	134 200	0	146 600
35 100	35 100	0	Équipement multilingue	36 100	0	0	0	0	36 100	0	37 200
16 200	16 200	0	Installations de traduction	16 700	0	0	0	0	16 700	0	17 200
<u>393 500</u>	<u>385 700</u>	<u>(7 800)</u>	Total	<u>390 800</u>	<u>14 000</u>	<u>17 800</u>	<u>31 800</u>	<u>34 700</u>	<u>271 000</u>	<u>53 300</u>	<u>405 400</u>
<u>117 200</u>	<u>107 000</u>	<u>(10 200)</u>	Déplacements	<u>125 650</u>	<u>43 250</u>	<u>0</u>	<u>43 250</u>	<u>0</u>	<u>55 200</u>	<u>27 200</u>	<u>128 700</u>
Frais de soutien											
7 000	7 000	0	Auditeur	12 000	0	0	0	0	0	12 000	7 900
14 700	18 800	4 100	Assurances	19 300	0	0	0	0	0	19 300	19 900
17 300	17 300	0	Éclairage et électricité	17 800	0	0	0	0	0	17 800	20 300
35 500	35 500	0	Impression et photocopie	37 800	1 200	14 200	15 400	6 500	8 500	7 400	26 600
19 800	19 800	0	Papeterie	20 400	0	600	600	300	9 200	10 300	21 000
38 700	21 052	(17 648)	Divers	14 700	0	4 600	4 600	600	6 300	3 200	17 600
<u>133 000</u>	<u>119 452</u>	<u>(13 548)</u>	Total	<u>122 000</u>	<u>1 200</u>	<u>19 400</u>	<u>20 600</u>	<u>7 400</u>	<u>24 000</u>	<u>70 000</u>	<u>113 300</u>
<u>2 470 200</u>	<u>2 550 452</u>	<u>80 252</u>	Total	<u>2 700 600</u>	<u>162 000</u>	<u>655 400</u>	<u>817 400</u>	<u>230 300</u>	<u>1 109 000</u>	<u>541 900</u>	<u>2 777 500</u>

CONTRIBUTIONS DE CHAQUE MEMBRE POUR 2002
(en dollars australiens)

	FORMULE RÉVISÉE			NOUVEAU FACTEUR POUR 2002			<i>Montant figurant dans le projet de budget</i>	
	Membre non pêcheur	Membre pêcheur	Total	Membre non pêcheur	Membre pêcheur	Total		
Afrique du Sud	93 152	3 396	96 548	95 739	3 396	99 135	97 321	Afrique du Sud
Allemagne	93 152	0	93 152	95 739	0	95 739	95 739	Allemagne
Argentine	93 152	1 000	94 152	95 739	1 000	96 739	96 048	Argentine
Australie	93 152	10 509	103 661	95 739	10 509	106 248	100 212	Australie
Belgique	93 152	0	93 152	95 739	0	95 739	95 739	Belgique
Brésil	93 152	0	93 152	95 739	0	95 739	95 739	Brésil
Chili	93 152	4 906	98 058	95 739	4 906	100 645	98 024	Chili
Comm. Européenne	93 152	0	93 152	95 739	0	95 739	95 739	Comm. Européenne
Corée	93 152	1 649	94 801	95 739	1 649	97 388	96 507	Corée
Espagne	93 152	1 000	94 152	95 739	1 000	96 739	96 026	Espagne
États-Unis	93 152	1 000	94 152	95 739	1 000	96 739	95 740	États-Unis
France	93 152	15 691	108 843	95 739	15 691	111 430	103 047	France
Inde	93 152	0	93 152	95 739	0	95 739	95 739	Inde
Italie	93 152	0	93 152	95 739	0	95 739	95 739	Italie
Japon	93 152	20 280	113 432	95 739	20 280	116 019	105 188	Japon
Namibie	93 152	0	93 152	95 739	0	95 739	96 507	Namibie
Norvège	93 152	0	93 152	95 739	0	95 739	95 739	Norvège
Nouvelle-Zélande	93 152	1 126	94 278	95 739	1 126	96 865	95 858	Nouvelle-Zélande
Pologne	93 152	5 471	98 623	95 739	5 471	101 210	98 287	Pologne
Royaume-Uni	93 152	3 124	96 276	95 739	3 124	98 863	97 195	Royaume-Uni
Russie	93 152	1 000	94 152	95 739	1 000	96 739	96 087	Russie
Suède	93 152	0	93 152	95 739	0	95 739	95 739	Suède
Ukraine	93 152	2 556	95 708	95 739	2 556	98 295	96 929	Ukraine
Uruguay	93 152	1 546	94 698	95 739	1 546	97 285	96 459	Uruguay
	2 235 646	74 254	2 309 900	2 297 736	74 254	2 371 990		

L'application du nouveau facteur produit 62 090

Les contributions provenant des activités d'exploitation représentent 3,1% du total des contributions